

## Un PDM (ex PDE) qui ne déplace que du vent !

Montreuil, 27/04/2018

Cette négociation avait pour objectif de permettre à tous les salariés d'Orange de bénéficier de mesures d'accompagnement visant à optimiser et augmenter « l'efficacité des déplacements » pour en diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. L'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises de plus de 100 salariés d'élaborer un Plan De Mobilité (PDM) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Des économies aux dépens des salariés

Tout au long de la négociation, la CGT est intervenue afin que l'ensemble des dispositions présentes dans les différents PDE existants servent de base initiale de discussion (cf. La CGT met à disposition des salariés un tableau comparatif sur son site internet : [www.cgtfapt-orange.fr](http://www.cgtfapt-orange.fr).)

De plus, pour la CGT, cet accord devait également tenir compte des grands projets immobiliers et de la disparition des petits sites, de la politique des recrutements uniquement axée sur les grandes agglomérations (éloignant toujours plus les salariés de leur lieu de travail).

Rappelons qu'en province, l'usage des véhicules est quasiment incontournable, (moins d'offres de transports collectifs et ce n'est pas la réforme ferroviaire qui arrangera la situation).

Cette politique de l'entreprise ne favorise pas l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle en regard de l'essence même du PDM :

Dans le cadre du projet immobilier Bridge (Hauts de Seine), la direction au CE DO IDF incite même les salariés à emprunter leur voiture afin de raccourcir leur temps de trajet domicile/travail.

### Le minimum légal....

Comme à son habitude, la direction, motivée par l'obtention de labels et récompenses dans le cadre de sa Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) a fait fi des propositions de la CGT. L'accord signé le 25 avril 2018 par certaines organisations syndicales est

minimaliste, ne sortant pas du strict cadre législatif, ne s'intéressant qu'aux règles URSSAF et à la maîtrise des coûts, se cachant derrière les problématiques du « Si paye » et retirant, de nouveau, des activités aux personnels des CSRH.

#### PRISE EN CHARGE TRANSPORTS EN COMMUN

La CGT, tout au long de la négociation, a demandé la prise en charge à 100% des transports en commun afin d'inciter leur utilisation.

La direction, comme à son habitude, et pour faire des économies, reste sur le minimum légal, à savoir 50%.

Le saviez-vous : SCHNEIDER Electric prend en charge à 75% les transports en commun de ses salariés.

**Quand on veut,  
on peut !**

## L'Indemnité Kilométrique Vélo comme seule nouveauté

Seule véritable nouveauté : l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) imposée par la Loi qui permettra au personnel d'Orange de bénéficier de seulement 200 euros / an (barème URSSAF).

Les anciens PDE n'avaient profité qu'à 2% du personnel, ce n'est certainement pas ce nouvel accord qui va inciter plus de salariés à en bénéficier. De plus, l'IKV et les offres pour l'acquisition de deux

roues propres ne profiteront pas à tous, puisque la majorité des salariés sont ou seront regroupés sur des mégapoles et donc plus éloignés de leur lieu de travail.

Pire encore, l'avarice de la direction aura pour conséquences de mettre encore les salariés à contribution au détriment de leur santé.

### Nos propositions CGT :

La CGT a demandé lors de cette négociation :

- La prise en charge de l'IKV pour tous les kilomètres réellement parcourus (y compris les trajets professionnels) et pas seulement ceux entrant dans le barème URSSAF (800 km/an soit 200€/an).
- La prise en charge à 100% des transports en commun afin d'encourager l'usage des transports publics.
- L'accompagnement des salariés afin de leur permettre d'habiter à proximité de leur lieu de travail.
- L'aménagement des horaires de travail afin de pouvoir faciliter et différer l'accès aux transports publics.
- Des déclinaisons locales du PDM national afin de tenir compte des spécificités dans les territoires.
- L'arrêt de la concentration des activités sur les gros sites afin de permettre un aménagement du territoire cohérent et faciliter les déplacements.



La CGT ne souhaite pas cautionner cette politique d'affichage de l'entreprise.

Les enjeux du PDM sont importants et les propositions de la direction sont très éloignées des attentes et des besoins des personnels.